



ASSOCIATION DROIT ET COMMERCE

**37^{ème} COLLOQUE de
DEAUVILLE**

**LOYAUTÉ et IMPARTIALITÉ
EN DROIT DES AFFAIRES**

Directeur scientifique :

Monsieur Dominique SCHMIDT

Agrégé des Facultés de droit

Avocat au Barreau de Paris

Président d'honneur de l'Association Droit & Commerce

Samedi 31 mars et le Dimanche 1^{er} avril 2012

Il y a peu de temps, les concepts de loyauté et d'impartialité relevaient de la morale ou de l'éthique. Ils font désormais partie du droit positif sous l'impulsion moins du législateur français que des juges communautaires – Cour de justice de l'Union européenne et Cour européenne des droits de l'homme – et des juges français – Cour de cassation et Conseil d'État.

Les applications de ces concepts concernent l'entier domaine de la pratique du droit des affaires : impartialité et indépendance des juges, des magistrats et des arbitres, statut des formations de « jugement » des autorités administratives indépendantes, devoir de loyauté dans la conduite du procès, dans l'administration de la preuve, dans la négociation et l'exécution des contrats, dans la gestion des sociétés commerciales, indépendance et loyauté dans la conduite des procédures collectives. Droit et Commerce ambitionne d'approfondir ces concepts, de dégager leurs virtualités et de préciser leurs applications concrètes.

M. le Professeur Jacques Mestre exposera un rapport introductif et M. le Professeur Laurent Aynès présentera la synthèse des travaux.

Renseignements et inscriptions :

Madame Isabelle AUBARD

74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS – Tel/Fax : 01 46 28 38 37

Email : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Site de l'association : www.droit-et-commerce.org

**Colloque validé pour 12h au titre de la formation professionnelle continue des avocats
Colloque éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables
Une attestation de présence au titre de la formation continue sera remise aux participants
à l'issue du colloque (elle sera directement adressée par nos soins, à l'Ordre,
pour les avocats inscrits au Barreau de paris)**

Samedi 31 mars 2012

Matinée 9h - 12h30

Accueil des participants : 8h45

**Allocution de bienvenue et présentation du thème du colloque
par Monsieur Georges TEBOUL**

*Président de l'Association Droit & Commerce
Avocat au Barreau de Paris*

Présidence de Monsieur Dominique SCHMIDT

*Agrégé des Facultés de droit
Avocat au Barreau de Paris
Président d'honneur de l'Association Droit & Commerce*

1. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Jacques MESTRE

Professeur à l'Université d'Aix Marseille, directeur du Centre de droit économique

2. IMPARTIALITÉ DU MAGISTRAT

Monsieur Jean-Louis NADAL

Procureur Général honoraire près la Cour de cassation

PAUSE

3. LOYAUTÉ ET IMPARTIALITÉ DE L'ARBITRE

Madame Geneviève AUGENDRE

*Avocat au Barreau de Paris, Président de l'Association Française d'Arbitrage (AFA),
Président d'honneur de l'Association Droit & Commerce*

4. LOYAUTÉ DANS LE PROCÈS CIVIL

Madame Nathalie FRICERO

Professeur à l'Université de Nice (CERDP)

DÉBAT

12h30 : Suspension des travaux

12h45 : Déjeuner au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal

Après-midi 14h30 - 18h30

Présidence de Monsieur Marc GUILLAUME

Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel

5. ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA LOYAUTÉ

Monsieur Maurice NUSSENBAUM

*Professeur à l'Université Paris IX Dauphine, expert judiciaire en finance agréé
par la Cour de cassation, Président de Sorgem Évaluation*

6. LOYAUTÉ DANS L'ADMINISTRATION DE LA PREUVE

Madame Loraine DONNEDIEU de VABRE-TRANIÉ

Avocate associé, Jeantet Associés

PAUSE

7. LOYAUTÉ DANS LA NÉGOCIATION DU CONTRAT

Monsieur Didier MALKA

Avocat, Weil Gotshal & Manges LLP

8. LOYAUTÉ DANS L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Monsieur Didier MARTIN

Avocat à la Cour, Cabinet Bredin Prat

DÉBAT

20h : Dîner de gala

Villa « Le Cercle »

Smoking et robe longue

Dimanche 1^{er} avril 2012

Présidence de Monsieur Franck GENTIN

Président du Tribunal de commerce de Paris

Matinée 9h30 - 12h

9. AVOCAT ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

Monsieur Jean du PARC

*Ancien Bâtonnier d l'Ordre, avocat honoraire,
Président d'honneur de l'Association Droit & Commerce*

**10. LOYAUTÉ ET IMPARTIALITÉ DANS LE TRAITEMENT
DES PROCÉDURES COLLECTIVES**

Monsieur Philippe ROUSSEL-GALLE

Professeur à la Faculté des affaires internationales du Havre

DISCOURS DE SYNTHÈSE

Monsieur Laurent AYNÈS

*Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Ecole de droit
de la Sorbonne (Université Paris I)*

CLÔTURE

12h15 : Déjeuner au restaurant « Côté Royal» de l'hôtel Royal

Hébergement

Hôtel Royal de Deauville

Travaux

C.I.D. de Deauville

Repas

Restaurant de l'hôtel Royal et Casino de Deauville

Bulletin d'Inscription

Colloque des 31 mars et 1^{er} avril 2012

A retourner impérativement avant le 18 mars 2012 à :
Isabelle AUBARD – 74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS
Isabelle.aubard@droit-et-commerce.org - Tel : 01 46 28 38 37
accompagné du règlement

Merci de remplir ces lignes intégralement. (elles serviront à renseigner la liste des participants)

Nom :

Prénom :

Profession/Titre :

.....

Si avocat inscrit au Barreau de Paris : N° CNBF : **N° de Toque**

Société :

Adresse :

CP : **Ville :**

Tel : **Portable :** **Fax :**

email :

participera au colloque des 31 mars et 1^{er} avril 2012

et sera accompagné(e) de :

Nom :

Prénom :

Lignes ci-dessous à remplir si la personne participe aux travaux

Profession/Titre :

Si avocat inscrit au Barreau de Paris : N° CNBF : **N° de Toque**

Société :

Adresse :

CP : **Ville :**

Tel **Portable :** **Fax :**

email :

Si vous choisissez une inscription au séminaire avec hébergement à l'hôtel du congrès : dans le cas où l'accompagnant participe aux travaux, un supplément de 200€ est à rajouter aux tarifs indiqués au verso

Accompagnant participera aux travaux **OUI** **NON**

Selon les modalités suivantes (voir au verso)

Utilisera(ont) le car entre la gare de Deauville et l'hôtel Royal

à l'arrivée à Deauville du train direct de Paris le vendredi 1^{er} avril à 21h10.

(Départ de Paris gare Saint-Lazare à 19h10)

au départ de Deauville pour Paris le dimanche 3 avril à 13h04 (changement à Lisieux)

(Arrivée à la gare Paris Saint-Lazare à 15h16)

Désire(nt) recevoir un fichet SNCF accordant 20% de réduction sur l'aller-retour Paris Deauville aux dates du colloque. Utilisable en 1^{er} et 2^{ème} classes.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, ce séminaire est validé au titre de la formation professionnelle des avocats. Il est susceptible d'être éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables. Une attestation de présence sera remise sur place, à titre justificatif. Pour les avocats inscrits au Barreau de Paris, l'enregistrement de votre présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre.

L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DE SON RÈGLEMENT À L'ORDRE DE EURL DROIT ET COMMERCE

Les prix figurant sous la colonne « **Tarifs préférentiels** » s'appliquent uniquement aux membres de l'Association Droit et Commerce ainsi qu'à leur conjoint.

Séminaire sans hébergement à l'hôtel (prix TTC par personne)	tarif normal	tarif préférentiel	(*) étudiant ou avocat moins de 5 ans de Barreau
Samedi et dimanche			
Séminaire sans les repas	<input type="checkbox"/> 330€	<input type="checkbox"/> 300€	<input type="checkbox"/> 200€
Séminaire avec déjeuner le samedi	<input type="checkbox"/> 380€	<input type="checkbox"/> 345€	<input type="checkbox"/> 245€
Séminaire avec déjeuner et dîner le samedi	<input type="checkbox"/> 550€	<input type="checkbox"/> 500€	<input type="checkbox"/> 400€
Séminaire avec déjeuner et dîner le samedi et déjeuner le dimanche	<input type="checkbox"/> 605€	<input type="checkbox"/> 550€	<input type="checkbox"/> 450€

(*)Un tarif « spécial », pour le séminaire sans hébergement à l'hôtel Royal, est accordé aux étudiants ainsi qu'aux jeunes avocats de moins de 5 ans de Barreau, sur envoi d'un justificatif accompagnant l'inscription.

Séminaire avec hébergement à l'hôtel du congrès : l'hôtel Royal	TARIF NORMAL TTC		TARIF PRÉFÉRENTIEL TTC	
	Chambre 1 personne	2 personnes chambre double	Chambre 1 personne	2 personnes chambre double
<input type="checkbox"/> Du vendredi soir au dimanche (dîner du vendredi et déjeuner du dimanche inclus)	<input type="checkbox"/> 1 135€	<input type="checkbox"/> 1 540€	<input type="checkbox"/> 1 030€	<input type="checkbox"/> 1 400€
<input type="checkbox"/> Du vendredi soir au dimanche avant le déjeuner (dîner du vendredi inclus)	<input type="checkbox"/> 1 085€	<input type="checkbox"/> 1 430€	<input type="checkbox"/> 985€	<input type="checkbox"/> 1 300€
<input type="checkbox"/> Du vendredi soir au samedi (dîner du vendredi et du samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 830€	<input type="checkbox"/> 1 125€	<input type="checkbox"/> 755€	<input type="checkbox"/> 1 020€
<input type="checkbox"/> Du vendredi soir au samedi avant le dîner (dîner du vendredi inclus)	<input type="checkbox"/> 690€	<input type="checkbox"/> 850€	<input type="checkbox"/> 625€	<input type="checkbox"/> 770€
<input type="checkbox"/> Du samedi matin au dimanche (déjeuner du dimanche inclus)	<input type="checkbox"/> 775€	<input type="checkbox"/> 1 070€	<input type="checkbox"/> 705€	<input type="checkbox"/> 970€
<input type="checkbox"/> Du samedi matin au dimanche avant le déjeuner	<input type="checkbox"/> 720€	<input type="checkbox"/> 960€	<input type="checkbox"/> 655€	<input type="checkbox"/> 870€

Supplément chambre vue sur mer (directe ou indirecte) 40€ par nuit 1 nuit 2 nuits
soit€ Le nombre de chambres vues sur mer étant limité, elles seront affectées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Ci-joint le montant de la (des) participation(s).

Séminaire € + supplément accompagnant participant au séminaire €
+ supplément chambre vue/mer €

Soit € en chèque à l'ordre de l'EURL DROIT et COMMERCE.

Pour un règlement par virement : merci de contacter Mme Aubard

Une facture acquittée (faisant ressortir la T.V.A.) vous sera adressée après réception de votre règlement.

Si l'adresse de facturation est différente :

Société :

Adresse :

Tel/Fax :

Date :

Signature :

NB : Toute inscription annulée dans les 4 jours précédant le début de la manifestation ne sera pas remboursée. Pour toute annulation, des frais d'annulation seront prélevés.